

Acte de mariage de NOUET Thomas et LEMARCHAND Marie

[866]x[867].

Le 25^e jour du mois d'octobre 1723 a été administré le saint sacrement du mariage dans cette église de Gonneville après les bans faits en cette paroisse et en la paroisse de Maluille par trois dimanches consécutifs après les fiançailles faites en cette paroisse sans qu'il soit trouvé aucun empêchement contraire à la perfection dudit mariage fait et accompli entre Thomas NOUET, fils de Pierre et de Susanne PARIS ses père et mère de cette paroisse d'une part, et de l'autre Marie LEMARCHAND de défunts Jean et de Marie DECANS ses père et mère de la paroisse de Maluille ce qu'ils ont signé avec leurs parents et amis.

Signature : Jean LEMARCHAND

Marques : Pierre NOUET, Thomas NOUET, Marie LEMARCHAND, Nicolas PARIS, Pierre LEMARCHAND.